AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1884
FR0012821890-FS1116

26 novembre 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ADUX

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 26 novembre 2018, la société par actions simplifiée unipersonnelle Obake[1] (51 rue du Commandant l'Herminier, 94240 L'Hay-les-Roses) a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 novembre 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ADUX et détenir 175 090 actions ADUX représentant autant de droits de vote, soit 4,83% du capital et 4,42% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ADUX hors marché.

———

[1] Contrôlée par M. Mickael Ferreira.
[2] Sur la base d'un capital composé de 3 622 037 actions représentant 3 962 807 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.